



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52

Présents : 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45

Votants : 51

Secrétaire de séance : Florence PENCHE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

DCC2022-061

VIE COURANTE
16- DECHETS

Convention avec CITEO au titre de la candidature au 5ème appel à projet portant sur l'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages et des papiers

CITEO est l'éco-organisme agréé par l'État en charge des emballages ménagers et des papiers. Un contrat pour l'Action et la Performance 2022 ou CAP 2022, a été signé entre Quimperlé Communauté et CITEO pour la période 2018-2022.

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des performances de recyclage, CITEO a lancé, en 2022, la 5^{ème} phase d'appel à projets (AAP) du « Plan de Performance des Territoires », conformément aux dispositions du cahier des charges d'agrément de la filière REP Emballages ménagers. Ainsi, CITEO et sa filiale Adelphe, mènent, depuis 2018, ce dispositif, qui comporte plusieurs axes et s'adresse aux collectivités qui souhaitent faire évoluer leur collecte afin d'améliorer leurs performances.

Au total, 190 millions d'euros sont engagés dans le cadre de ce Plan via 5 vagues d'Appels à Projets (AAP) successives.

Aujourd'hui, la dernière phase d'AAP, d'ici la fin de l'échéance réglementaire, au 31 décembre 2022, est en cours. La date butoir de dépôt des candidatures était fixée au 25 février 2022, pour une sélection prévue au 31 juillet 2022. Les projets retenus devront démarrer dans la limite de 6 mois après la signature de la convention et être réalisés en 24 mois maximum.

Quimperlé Communauté a déposé un dossier de candidature à cet AAP, dans le cadre des mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte séparée des emballages et des papiers graphiques, avec un projet d'action sur le levier 3, c'est-à-dire le développement de nouvelle collecte de proximité. Sur ce levier d'action, les soutiens sont de 2,80 €/habitants (INSEE 2018) concernés par le projet.

Le projet, pour lequel la communauté d'agglomération s'est portée candidate, porte sur la mise en place de bacs de tri sur les 22% des points de collecte n'en disposant pas encore. Ce projet permettra :

- D'uniformiser le mode de collecte des emballages légers et des papiers sur tout le territoire ;
- D'augmenter les performances de tri, tout en faisant baisser les refus ;
- De supprimer les facteurs de troubles musculosquelettiques pour les agents lors de la collecte des sacs au sol ;

Il est prévu de passer par une phase d'expérimentation sur la commune de Scaër et sur les campings et résidences de vacances, dès 2022. Le projet touchera 11 745 habitants. Sa mise en œuvre s'accompagnera d'une communication renforcée, permettant d'expliquer le

changement aux usagers et de les inciter au geste de tri.

Le budget prévisionnel pour cette opération, organisée sur 2 ans, s'élève à 85 000 €. Si la collectivité est lauréate de l'appel à projets sur l'ensemble du projet présenté, cela lui permettra de bénéficier de soutiens financiers à hauteur de 32 886 €, versés entre 2022 et 2023 (versement de 20% lors de la signature du contrat, 40% à mi-parcours et 40% en fin de projet).

La commission cadre de vie, réunie le 10 mars, a émis un avis favorable à ce projet.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet d'optimisation des collectes séparées des emballages et des papiers graphiques, dans le cadre du Plan de Performance des Territoires porté par CITEO.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet d'optimisation des collectes séparées des emballages et des papiers graphiques, dans le cadre du Plan de Performance des Territoires porté par CITEO.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC